



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15
présents 12
votants 15

OBJET :

Affectation du résultat
d'exploitation du
budget commune pour
l'exercice 2021

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 031-213102247-20220414-DEL_2022_02_03-BF

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2022-02-03**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 8 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. GABAS (Procuration à M. FRATUS), Mme GALLEGRO (Procuration à Mme BRESSOLE), M. LARQUE (Procuration à Mme ECHEVARNE)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2021 et notamment les résultats de l'exercice,

Considérant que le compte administratif est exact,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section invest.	Résultat de l'exercice 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	208 145,48 €	/	-141 437,75 €	-168 730 €	-102 022,27 €
Fonctionnement	276 550,86 €	0 €	74 952,60 €	/	351 503,46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contres), décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	351 503,46 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	102 022,27 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	0 € 249 481,19 € 102 022,27 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant et sa publication.